

**Amqui, le
3 juin 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 3 juin 2019 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Est absent :

M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2 (absence motivée)

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs

N° 2019-193

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Richard Leclerc, à 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-194

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par Mme Sarah-Josée Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-195

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Régis Dufour, représentant de Quilles Vallée d'Amqui inc., explique qu'en décembre 2019, ils vont débiter la 8^e année d'opération. Actuellement, il y a 200 joueurs inscrits dans une ligue. Il indique que le chiffre d'affaires est en augmentation et que c'est la 3^e année qu'ils sont en profits. Les prêts sont à jour. Différentes ligues vont commencer prochainement, telle qu'une pour les juniors. Lors de la période des fêtes et à la semaine de relâche, ils ont dû refuser des gens puisqu'il y a eu un bon achalandage. Il explique que l'année dernière, ils ont changé les tableaux électriques pour un montant de 27 000 \$, ce qui les a fait économiser sur des coûts récurrents au niveau de l'entretien. Il demande aux gens s'ils ont des questions.

M. Pierre D'Amours, maire, réfère à tous les bénévoles qui s'impliquent auprès de Quilles Vallée d'Amqui inc.

M. Régis Dufour ajoute que dernièrement, ils ont fait une campagne de souscription et ont réussi à aller chercher un 12 000 \$ pour améliorer leur fonds de roulement. Il tient à remercier la Ville pour leur contribution. Il questionne le conseil municipal puisqu'il souhaite avoir le stationnement de Quilles Vallée.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que c'est un dossier de M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable. Il invite M. Dufour à faire le point avec lui par le biais d'une rencontre qui pourrait être fixée par M. Guillaume Viel. M. Pierre D'Amours remercie M. Dufour pour son implication.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2019-196

Plan annuel d'intervention sur les Terres publiques intramunicipales (TPI) de la Seigneurie-du-lac-Matapédia pour la saison d'opération 2019 – Adoption

Considérant que, par la résolution 2017-156 adoptée le 3 avril 2017, la Ville d'Amqui renouvelait son entente pour les lots intramunicipaux avec la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. (SERV) et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022;

Considérant que la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. (SERV) a élaboré un plan d'interventions forestières en conformité avec les exigences de la MRC de La Matapédia, les lois et règlements applicables pour les lots intramunicipaux;

Considérant que la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. (SERV) invite la Ville d'Amqui à lui transmettre une résolution énonçant son engagement à approuver le plan annuel d'intervention;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le plan annuel d'interventions forestières pour les lots intramunicipaux 2019 proposé par le comité de gestion de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. (SERV) situé sur le

territoire de la Ville d'Amqui, couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° 2019-197 Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 – Lettre d'entente n° 2019-001

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2019-001 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-198 Embauche de M. Vincent Paradis au poste de greffier

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Michel Germain

que M. Vincent Paradis soit embauché au poste de greffier à compter du 17 juin 2019;

d'accepter les termes de l'entente entre M. Vincent Paradis et la Ville d'Amqui concernant les conditions de travail et d'embauche;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-199 Assignment temporaire de M. Rémi Fournier au poste de préposé aux loisirs

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de confirmer l'assignment temporairement de M. Rémi Fournier au poste de préposé aux loisirs, saisonnier estival, en remplacement de M. Jocelyn Gagné, et ce, pour la durée du remplacement, soit du 3 juin au 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-200 Embauche de M. Zakary Côté à titre d'étudiant au Service des travaux publics

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'embaucher M. Zakary Côté à titre d'étudiant au Service des travaux publics, pour la saison estivale 2019;

que la date d'entrée en fonction prévue est le 25 juin 2019, pour une durée de 7 semaines;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-201 Embauche de M. Charles-Éric Poirier à titre de préposé au terrain de tennis

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

que la Ville d'Amqui embauche M. Charles-Éric Poirier à titre de préposé au terrain de tennis pour la saison estivale 2019;

que la date d'entrée en fonction est prévue le 10 juin 2019 et se termine à la mi-août 2019;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-202 Embauche de Mme Joannie Paquette à titre de coordonnatrice au camp de jour du Service des loisirs

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Michel Germain

de confirmer l'embauche de Mme Joannie Paquette à titre de coordonnatrice au camp de jour du Service des loisirs de la Ville d'Amqui, pour la période du 10 juin au 16 août 2019;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-203 Embauche de moniteurs et d'accompagnateurs au camp de jour du Service des loisirs

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d'embaucher les personnes suivantes au poste d'accompagnateurs ou de moniteurs au camp de jour du Service des loisirs, du 17 juin au 9 août 2019, soit :

- Mme Virginie Jomphe
- Mme Émilie Michaud
- Mme Marie-Ève Leclerc
- Mme Élodie Lauzier
- Mme Océanne Imbeault
- Mme Stéphany Côté
- Mme Élisabeth Lavoie-Fournier
- Mme Audréa Ouellet
- Mme Rosalie Jalbert
- Mme Catherine Gagnon
- Mme Aurélie Ayotte
- Mme Alex Jean

que les salaires d'un moniteur et d'un accompagnateur soient payés par La Maison des familles de La Matapédia;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-204

Embauche d'étudiants à titre de préposés au bureau d'accueil touristique

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Michel Germain

d'embaucher Mme Alexie Rioux et M. Olivier Leclerc Lessard, à titre de préposés au bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2019;

que la date d'entrée en fonction prévue est le 17 juin 2019, pour une durée de 11 semaines;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2019-205

Appel d'offres regroupé avec la MRC de La Matapédia – Scellement de fissures – Adjudication du contrat

Considérant que la Ville d'Amqui a participé à un appel d'offres regroupé pour retenir les services d'un entrepreneur spécialisé en travaux de scellement de fissures;

Considérant que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel;

Considérant que, suite de l'ouverture de soumission tenue le mercredi 29 mai 2019 pour ce projet, quatre soumissions ont été déposées, soit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Cimota inc.	39 861,60 \$

Environnement routier NRJ inc.	28 990,26 \$
7006098 Canada inc.	57 376,55 \$
Groupe Lefebvre	40 264,25 \$

Considérant que, pour la Ville d'Amqui, la proposition de l'entrepreneur pour exécuter les travaux de scellement de fissures est de 8 940,46 \$;

Considérant que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'octroyer le contrat de scellement de fissures à l'entreprise Environnement routier NRJ inc. au montant de 8 940,46 \$, taxes incluses;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer, pour et nom de la Ville d'Amqui, tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;

de financer ces travaux par le biais du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), à 75 %, et que la portion restante soit à la charge de la Ville, payable par le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2019 – Dépôt

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2019 est déposé au conseil municipal.

N° 2019-206

Nomination du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme

Considérant que l'article 11 du *Règlement n° 405-91 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* prévoit que le mandat du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme est pour une durée d'un an, renouvelable, et que les élus doivent entériner les nominations à la première séance du conseil municipal suivant la proposition;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont proposé la candidature de M. Rémi Villeneuve à titre de président et de M. Michel Lavoie à titre de vice-président lors de la rencontre s'étant tenue le 16 avril 2019;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

que M. Rémi Villeneuve soit nommé président du comité consultatif d'urbanisme et que M. Michel Lavoie soit nommé vice-président;

que les nominations se termineront ou devront être renouvelées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mois d'avril 2020 et, par la suite, devront être entérinées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-207

Demande de dérogation mineure – Lot 3 164 619 du Cadastre du Québec, situé au 539, route de l'Anse-Saint-Jean

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que le 30 avril 2019, M. Victorien Paquet a déposé la demande de dérogation mineure n° 2019-0099 concernant la propriété située au 539, route de l'Anse-Saint-Jean, lot 3 164 619 du Cadastre du Québec;

Considérant que le demandeur désire obtenir l'autorisation de la Ville d'Amqui afin de pouvoir agrandir un garage annexé à la résidence qui ne respecte pas la marge de recul latérale prescrite pour cette zone;

Considérant que l'article 7.4.1, paragr. 3) a) du *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit, pour un garage attenant au bâtiment principal, que la marge de recul latérale minimale est la même que celle prescrite pour le bâtiment principal, soit de 3,32 m, alors que l'agrandissement du garage serait localisé approximativement à 1,2 m de la limite latérale droite pour le coin arrière et à 1,8 m pour le coin avant;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a demandé et obtenu une confirmation écrite du propriétaire de l'immeuble située au 545, route de l'Anse-Saint-Jean, affirmant consentir à la réalisation du projet;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser l'agrandissement d'un garage annexé à la résidence qui ne respecte pas la marge de recul latérale prescrite pour cette zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s'est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

N° 2019-208

Demande de dérogation mineure – Lot 4 986 619 du Cadastre du Québec, situé au 50, rue D'Auteuil

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que le 1^{er} mai 2019, Mme Naïda Beaujean a déposé la demande de dérogation mineure n° 2019-0100 concernant la propriété située au 50, rue D'Auteuil, lot 4 986 043 du Cadastre du Québec;

Considérant que le demandeur désire régulariser la hauteur de la clôture située en cour avant;

Considérant que l'article 9.5.2 du *Règlement n° 613-05* précise que, dans la cour ou dans la marge de recul avant, la hauteur d'une clôture, mesurée à partir du niveau du sol adjacent, ne doit pas excéder 1,2 m;

Considérant que le projet du demandeur consiste à conserver une clôture de bois traité, installée sans autorisation, qui possède une hauteur de 1,8 m;

Considérant que le positionnement de la clôture ne cause aucun inconvénient au niveau de la sécurité;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser la conservation de la clôture en cour avant qui excède la hauteur permise au *Règlement de zonage n° 613-05*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s'est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

M. Bruno Caron, responsable du Service de l'urbanisme, est absent et s'est retiré des discussions lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme portant sur cette propriété vue l'apparence de conflit d'intérêts.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique durable ».

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Loisirs et culture ».

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2019-209

Tournée des bibliothèques le 6 juin 2019, à Montréal – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser M. Mike Roy, responsable de la bibliothèque, à participer à la Tournée des bibliothèques de l'Association des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra le 6 juin 2019, à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-210

Troisième référentiel « Bibliothèques et immigration » le 14 juin 2019, à Montréal – Autorisation de déplacement

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser M. Mike Roy, responsable de la bibliothèque, à participer au troisième référentiel « Bibliothèques et immigration » qui se tiendra le 14 juin 2019, à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2019-211

Modification de la résolution 2019-079 – Vente pour défaut de paiement de taxes – Désignation du représentant de la Ville d'Amqui

Considérant que, par la résolution 2019-079 adoptée le 18 mars 2019, M. Michaël Côté était désigné pour représenter la Ville d'Amqui lors de la vente pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution puisque M. Michaël Côté, trésorier, sera absent à cette date;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Richard Leclerc

que M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, soit mandatée pour représenter la Ville d'Amqui afin de protéger ses créances lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia le 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

La personne présente n'a pas de question à poser, ni aucun commentaire à faire.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2019-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 35, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière

